

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

---

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL146

présenté par  
M. Gouffier Valente, rapporteur

-----

### ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 27, après le mot :

« prises »

insérer les mots :

« , en particulier, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« application »

supprimer la fin.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.